

**PROCES-VERBAL N° 20
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 14 JUIN 2011 A 18H30 A LA GRANDE SALLE**

Le Conseil communal de St-Barthélemy convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 14 juin 2011 à 18h30 afin de procéder :

- 1) **A l'assermentation des membres du Conseil communal,**
- 2) **A l'assermentation des membres de la Municipalité,**
- 3) **Aux nominations légales.**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par Monsieur le Préfet qui préside les opérations.

Il désigne comme secrétaire provisoire Madame Yasmine Morier.

Il fait appel aux scrutateurs provisoires : Mesdames Mireille Fitzé et Adrienne Favre.

Il annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des assemblées de commune du

13 mars 2011, 3 avril 2011

concernant les élections communales, il n'a relevé aucune irrégularité ; d'autre part, aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; il déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

Assermentation des autorités communales

- Conseil communal : 32 membres sont présents, 3 membres excusés.

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil Communal.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chaque conseiller présent solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de St-Barthélemy pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2011.

- Municipalité

Monsieur le Préfet, après s'être assuré qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, Monsieur le Syndic et chaque municipal solennise la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

Syndic : Monsieur Dominique Dafflon
Monsieur Jean-Marc Favre
Monsieur Victor Favre
Madame Sandrine Favre
Monsieur Alain Villaz

En préambule, il donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret

Monsieur Daniel Morier propose Monsieur André Favre qui accepte la candidature. La nomination se fait au bulletin individuel secret.

Bulletins délivrés : 32 rentrés : 32 blancs : 1 nuls : 0
Bulletins valables : 32 majorité : 17

Est élu au 1^{er} tour : Monsieur André Favre avec 31 voix, voix éparse : 0

Nomination de la secrétaire du Conseil, pour 5 ans, au scrutin individuel secret

Madame Isabelle Roulin propose Mme Yasmine Morier qui accepte la candidature. La nomination se fait au bulletin individuel secret.

Bulletins délivrés : 32 rentrés : 32 blancs : 0 nuls : 0
Bulletins valables : 32 majorité : 17

Est élue au 1^{er} tour : Madame Yasmine Morier avec 32 voix, voix éparse : 0

Avant de terminer cette première partie officielle d'assermentation des autorités de notre village, Monsieur le Préfet souhaite aux membres présents, ses meilleurs vœux pour cette nouvelle législature.

Monsieur le Préfet prend congé et la présidence est reprise par Monsieur André Favre.

5. Election du vice-président du conseil communal

Monsieur Serge Martin propose Monsieur Alain Favre qui accepte la candidature. La nomination se fait au bulletin individuel secret :

Bulletins délivrés : 32 rentrés : 32 blancs : 1 nuls : 0
Bulletins valables : 32 majorité : 17

Est élu : Monsieur Alain Favre avec 31 voix, voix éparse : 0

6. Election des scrutateurs et suppléants

Sont élues par un levé de mains à l'unanimité :

- scrutatrices : Madame Mireille Fitzé
 Madame Adrienne Favre
- suppléantes : Madame Viviane Favre
 Madame Isabelle Roulin

7. Nomination des commissions permanentes

Commission de gestion et des finances, renouvelable chaque année :

- Madame Adrienne Favre
- Madame Céline Epars
- Monsieur Daniel Morier
- Monsieur Luigi Angelini
- Monsieur Pierre-Alain Dévaud

Commission de recours (nommée par le Conseil communal) :

Messieurs Serge Martin, Nicolas Favre et Pascal Favre. Le devoir de cette commission est de définir si les décisions municipales sont conformes aux dispositions réglementaires ou légales.

8. Ratification des nominations de diverses commissions et délégations

Commission de salubrité et d'hygiène :	Alain Favre-Mettraux Jean-Pierre Pavillon (médecin) André Wallimann (architecte)
Commission du feu :	Jean-Marc Favre Marcel Conus Pierre-Alain Roulin
Commission scolaire du groupement primaire : 1 municipal :	Sandrine Favre
Commission scolaire secondaire : 1 municipal : 1 délégué :	Sandrine Favre Valérie Petoud
Association de la Région Gros-de-Vaud : 1 municipal :	Dominique Dafflon
ORPCi Gros-de-Vaud : 1 municipal :	Alain Villaz
ARASPE (Ass. Pour la régionalisation de l'action sociale Prilly-Echallens) : Comité directeur : 1 municipal :	Sandrine Favre Dominique Dafflon
APROMAD (Ass. Pour le maintien à domicile) : 1 municipal :	Sandrine Favre
AEM : (Ass. pour l'épuration de la région Mortigues) : Comité directeur : Conseil intercommunal, 4 délégués :	Jean-Marc Favre Dominique Dafflon Basile Favre Bertrand Favre Nicolas Favre
AIAE (Ass. intercommunale d'amenée d'eau) : Comité directeur : Conseil intercommunal, 1 municipal : 2 délégués :	Victor Favre Jean-Marc Favre Serge Martin Pierre-André Favre-Pittet
AEP (Approvisionnement économique du Pays) :	Alain Villaz Anita Dévaud

9. Indemnités de la secrétaire, du président, des conseillers

Monsieur André Favre demande à l'assemblée de faire des propositions. Madame Isabelle Roulin rappelle les précédentes indemnités, soit frs 220.- pour la secrétaire ; frs 165.- pour le président et frs 22.- pour les conseillers et les commissions. Elle propose pour la législature 2011-2016 les montants suivants :

- indemnité de la secrétaire : frs 250.— par séance
- indemnité du président : frs 200.— par séance
- jetons de présence des conseillers : frs 25.— par séance
- indemnité pour les commissions : frs 25.— par séance

L'assemblée accepte les indemnités telles que proposées par un levé de mains, sans opposition.

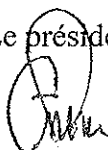
Monsieur le Syndic présente la répartition des dicastères pour la législature 2011-2016.

Dominique Dafflon, syndic	Administration générale Finances Police
Jean-Marc Favre, vice-syndic	Routes Déchetterie Défense incendie Cultes Cimetières
Victor Favre	Services industriels Bâtiments communaux et conciergeries Domaines et forêts Epuración et cours d'eau
Alain Villaz	Police des constructions Aménagement du territoire Protection civile
Sandrine Favre	Ecoles Sécurité sociale

Monsieur Dafflon remercie chacun pour son engagement.

La séance est levée à 19 h. 35.

Le président :



La secrétaire :

